

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012

n°8

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Stationnement de surface – Gratuité pour le stationnement résidents pendant le mois de janvier 2013

Mesdames, Messieurs,

Au vu de la mise en place du tarif résident au 1^{er} janvier 2013 et afin de fidéliser les habitants du centre ville, il est proposé une gratuité d'une période d'un mois sur le mois de janvier 2013.

* * * * *

VU l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales relatif au paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, pour les permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'instaurer une gratuité d'un mois pour le tarif résident sur le mois de janvier 2013,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8617
Publié au siège de la mairie, le 19/12/20120

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM